

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL

15 MARS 2023

Le 15 mars 2023 à 17 heures 45, le comité syndical de l'Établissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 9 mars 2023 par Madame Laurence THERY, Présidente, dans les locaux de Bièvre Isère Communauté à Saint Etienne de Saint Geoirs

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	8 170.90

Secrétaire de séance : Martial SIMONDANT

Titulaires présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre BEJAJI, Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET, Dominique ESCARON

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Bruno CATTIN, Nadine REUX

Bièvre Isère Communauté : Joël GULLON, Dominique PRIMAT, Martial SIMONDANT

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN, Julien LORENTZ, Laurence THERY

Communauté de Communes du Trièves : Claude DIDIER, Béatrice VIAL

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Jean-Claude DARLET

Communauté de communes Bièvre Est : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

Personnes ayant donné pouvoir :

Grenoble-Alpes Métropole : Franck FLEURY, Laurent THOVISTE donnent pouvoir à Philippe CARDIN

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anne GERIN donne pouvoir à Bruno CATTIN

Bièvre Isère Communauté : Jean-Pierre PERROUD donne pouvoir à Joël GULLON

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Jean-François CLAPPAZ donne pouvoir à Joël GULLON

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Albert BUISSON, Gilbert CHAMPON donnent pouvoir à Jean-Claude DARLET

Absents :

Grenoble-Alpes Métropole : Vincent FRISTOT, Pierre LABRIET, Nicolas PINEL

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anthony MOREAU

Communauté de Communes du Trièves : Aurélie COHENDET

OBJET : Vote du Budget Primitif 2023

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION N° 23-III-IV

Objet : Budget primitif 2023

Vu la délibération n°22-XII-III du Comité Syndical du 7 décembre 2022 débattant des orientations budgétaires pour l'année 2023, la Présidente informe les membres du Comité Syndical que le projet de Budget Primitif 2023 présenté ce jour est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du Comité syndical du 7 décembre 2022, toutefois quelques ajustements mineurs ont été apportés.

1/ Présentation du budget primitif 2023

Le présent budget au titre de l'année 2023 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires dont le Comité syndical a débattu le 7 décembre 2022.

Le budget primitif 2023 est construit sur les bases suivantes :

- Un équilibre entre dépenses prévues et recettes anticipées pour l'année 2023, intégrant notamment les cotisations des EPCI ;
- La provision des années précédentes, qui, à ce stade, ne devrait être mobilisée qu'à la marge et ont vocation à être utilisés pour une évolution du SCoT ou l'engagement d'études plus approfondies si nécessaire. En attente, ces résultats sont repris sur une ligne du chapitre 011.
- La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 057 597,25€.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	252 399,66	195 300,00
	provision antérieure	190 298,34	254 430,17
012	Charges de personnel	428 900,00	460 500,00
65	Autres charges de gestion courante	101 505,00	117 200,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	973 103,00	1 027 430,17
042	Ecritures d'ordre	25 000,00	30 167,08
023	Virement section Investissement	4 000,00	0
	TOTAL DEPENSES	1 002 103,00	1 057 597,25

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2023 sont de 1 057 597,25€, sur le rapport d'orientations budgétaires (ROB) elles étaient estimées à 1 033 700€ car le résultat antérieur n'était pas encore repris à ce stade.

- La masse salariale se stabilise
- Le partenariat avec l'Agence d'Urbanisme est augmenté, le nombre de jours prévus au ROB est estimé à 150.

Section d'investissement

La section investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 36 544,84€.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont faibles en 2023.

Il est prévu 6 741€ de dépenses d'équipement (petits équipements, subvention EMC²) et 22 002 ,79 € d'écritures de neutralisation d'amortissement.

Recettes d'investissement

Il est inscrit 30 167,08 € d'écriture d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Adopte le budget primitif 2023**

Vote : à l'unanimité

Fait à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, le 15 mars 2023

La Présidente

Laurence THERY



Recettes

Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2023
74	Dotations et participations	775 804,66	769 645,13
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	6 000,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	1 00,00
013	Atténuation de charges	4 000,00	1 00,00
002	Résultat antérieur	190 298,34	260 369,33
	TOTAL RECETTES REELLES	977 103,00	1 035 594,46
042	Ecritures d'ordre	25 000,00	22 002,79
	TOTAL RECETTES	1 002 103,00	1 057 597,25

Un reliquat de subvention de l'ADEME est inscrit à hauteur de 34 380€.

Le débat d'orientations budgétaires du mois de décembre reposait sur un maintien des contributions des EPCI membres à hauteur de 0,93€/habitant. Le produit de ces contributions s'élève à 734 645,13€.

Le tableau ci-dessous présente la répartition pour chaque collectivité selon la population retenue (source base INSEE) :

EPCI	Population Insee 2022	Participation BP 2023 base 0,93€/hab	Répartition
Grenoble Alpes Métropole	452 707	421017,51	57%
CA du Pays Voironnais	96 718	89947,74	12%
CC le Grésivaudan	105 383	98006,19	13%
CC Bièvre Est	22 879	21277,47	3%
CC Bièvre Isère	56 325	52382,25	7%
CC Saint Marcellin Vercors Isère	45 540	42352,20	6%
CC le Trièves	10 389	9661,77	1%
TOTAL	789 941	734 645,13	

Annexe

à la délibération approbation BP 2023

Balance générale
Budget primitif 2023

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2023
011	Charges à caractère général	195 300,00
	dont résultat antérieur	254 430,17
012	Charges de personnel	460 500,00
65	Autres charges de gestion courante	117 200,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 027 430,17
042	Ecritures d'ordre	30 167,08
023	Virement de section	0
	TOTAL DEPENSES	1 057 597,25

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2023
74	Dotations et participations	769 025,13
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00
77	Produits exceptionnels	100,00
013	Atténuation de charges	100,00
002	Résultat antérieur	260 369,33
	TOTAL RECETTES REELLES	1 035 594,46
042	Ecritures d'ordre	22 002,79
	TOTAL RECETTES	1 057 597,25

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 741,05
204	Subventions d'équipement versées	200,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	8 741,05
040	Ecritures d'ordre	22 002,79
	TOTAL DEPENSES	36 544,84

Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	200,00
001	Résultat année 2022	576,76
	TOTAL RECETTES REELLES	767,76
041	Install générales	5 601,00
021	Virement de section de fonctionnement	0
040	Ecritures d'ordre	30 167,08
	TOTAL RECETTES	36 544,84

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023



ID : 038-253804314-20230315-DEL_III_IV-DE